

MAIRIE DE VOUHÉ

Département
Charente-Maritime

Arrondissement
Rochefort

Canton
Surgères

Arrêté municipal n° 2020AC17482 013 du 23 juin 2020 Portant interdiction de circulation et de stationnement «rue du Stade» lors du déroulement du baptême en voiture de rallye au profit du TELETHON

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VOUHE,

VU Le code des Collectivités territoriales

VU Le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et Maire)

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ((livre I - huitième partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992) ;

VU la demande formulée par Mr DRUEL Sébastien en date du 05 juin 2020, Président de l'association « R'Thon Voyacais» dont le siège social est situé 7 rue de la Mairie à VOUHE 17700 ;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation sur la « rue du Stade » dans l'agglomération de Vouhé pendant le déroulement du « baptême en voiture de rallye au profit du téléthon » ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur les voies désignées à l'article 2, **le samedi 05 décembre 2020** lors du déroulement du baptême en voitures de rallye au profit du Téléthon.

ARTICLE 2 : La « rue du Stade » après le carrefour de la « rue du Moulin Godard » jusqu'au carrefour « rue de Puyravault » seront interdites à la circulation et au stationnement.

ARTICLE 3 : En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement, **dans les deux sens**, comme suit :

- « rue du Moulin Godard »
- « rue de l'église »

ARTICLE 4 : Le Présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Président du R'Thon Voyacais,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Surgères,
- Monsieur le Commandant du centre de secours du SDIS de La Rochelle.

Fait à Vouhé, le 23 juin 2020

Le Maire,

Thierry BLASZEZYK

